

Adresse des officiers et des soldats du bataillon de Gonesse à Coutances, qui félicitent la Convention pour la découverte de la conspiration et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers et des soldats du bataillon de Gonesse à Coutances, qui félicitent la Convention pour la découverte de la conspiration et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28783_t1_0009_0000_4

Fichier pdf généré le 30/01/2023

Agathe GARNIER, V. MAROT jeune, QUÉRÉ, Suzanne PELLETIER, LOMBAR-FENUAU, MASSÉE, AUNEAU, Jeanne MASSÉ, PICAR, Marie SOREAU, Madeleine CHOLET, Maris GENDREAU, Adelaïde PETIT, Magdelaine CAILLEBAUD, Mariane MOIAU, Janne GUILLIAUDE, Mélanie AUBRIÈRE, Victoire MORICET, BOILEVE-DES-GRAVES, RAOULGUINE, BOULLANGER, COQUET, CHASSELOUP-PINCA, DELOUCHE, CHASSELOUP, DELOUCHE-CHASSELOUP, AUBRIÈRE-PRENEAU, CHASSELOUP V^o DELOUCHE, J. AUGÉ, P. SÉGUINEAU.

5

Les républicains composant le bataillon de Gonesse félicitent la Convention sur toutes les lois révolutionnaires qu'elle a portées depuis le 31 mai, et en particulier sur la découverte de l'inférieur complot tramé, par des scélérats couverts du manteau du patriotisme, pour assassiner la liberté, le peuple et ses représentants. Ils l'invitent à rester à son poste et jurent de ne rentrer dans leurs foyers qu'après avoir fait mordre la poussière au dernier esclave des despotes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[Coutances, 7 germ. II] (2).

« Paix aux hommes libres. Guerre aux esclaves.

Représentans d'un peuple libre, recevez les félicitations des officiers et soldats républicains du bataillon de Gonesse, sur toutes les lois salutaires et révolutionnaires que vous avez rendus depuis le 31 mai et sur la découverte de l'inférieur complot tramé par des scélérats qui se couvraient du manteau du patriotisme, pour assassiner le peuple, la liberté et ses représentants. Que ces lâches assassins du peuple apprennent que plus ils trameront de complots contre la représentation nationale, plus nous nous serrerons au près d'elle, et plus nous crierons : Vive la Liberté, Vive la Montagne, et Vive le Comité de salut public.

Représentans ! Restez à votre poste et la République est sauvée. Pour nous, nous jurons de ne rentrer dans nos foyers qu'après avoir fait mordre la poussière aux derniers esclaves des despotes, et que le nom des rois soient effacés des annales de l'Europe. Salut, confiance et fraternité. »

BALDE (*quartier maître*), LAMONE (*fusilier*), DALHET (*command'*), HERCENT (*lieut.*), DENOS (*lieut.*), JACQUIN (*major*), CANTRELLE, BOUGEAULT (*fusilier*), COLLIGNON (*fusilier*), GAUCHE, RICHÉ (*fusilier*), FERRET (*caporal*) GEORGE (*fusilier*), LEUJALLEY, MORET (*fusilier*), MOREL (*fusilier*), PELTIER (*adjud'*) SOUILHÈRE, BRULE, CHARLER, BIMONT, H. HARDY, BOURDON (*serg'*), BOURDON (*serg'*), FROMAGE (*fusilier*), F. LANGLOIS (*tambour-major*), DENEUR (*sous-lieut.*), FONTAINE (*serg'*), LANDRU (*serg'*), FUROIT (*sous-lieut.*), PAUTHONNIER, MARIN, MONET (*cap'*), CALLON (*adjud'-major*),

FARENNE (*lieut.*), Ch. MASSAULT, DUMOUTIER (*cap'*), BIMONT (*lieut.*), DENIS (*sous-lieut.*), FONTAINE (*serg'-major*), DRIANCOURT (*sous-lieut.*), LEVASSEUR (*lieut.*), BERGEZ (*cap'*), GORIOS (*serg'-major*), DENIS FORGET, Magloire NARBONNE, MARIE, BRETON (*serg'-major*), SELIER, A. BERT (*serg'*), LEVÊQUE (*caporal-fourrier*), LEQUILLIER (*cap'*), LEQUILLIES (*cap'*), LEQUILLIES (*sous-lieut.*), MOCET, PANNIER, POIROT, BOURGEOIS, GUILLOT, Victor FORS, HOINNEAU, HUBERT, Noel HUS, Ch. GORIOT, BREBION, BOUTALLE, VILLERS, DUPONT, Simon ÉTIENNE, Vincent BERNARD (*caporal*), Loines DAVID, TIRANT, PILLOT (*caporal*), Louis PERS, DUBOIS (*volontaire*), CICLIEG (*lieut.*), J.B. PRESTA (*volontaire*), Jacques BOURCIER, FOULLYS, GUIBILLON, MARUT, MONGÉ, FEVEZ (*serg'-major*), HALBAND (*volontaire*), DARL (*volontaire*), COCHENET, C. FONCIER, HEBERT, Roch DETHUILLIER, LACROIX, COULON, DESCHAMPS, Denis MOREAU, GUIARD (*volontaire*). FLAN.

6

Les administrateurs du district révolutionnaire d'Amboise, département d'Indre-et-Loire, rendent de l'esprit public de leurs administrés le compte suivant.

La grande majorité des habitants de ce district est digne de la liberté ; la jeunesse s'est disputé l'honneur de concourir à la formation des premiers bataillons : le contingent des 300 000 hommes s'est complété par des inscriptions volontaires, des dons patriotiques ont été faits pour les défenseurs de la patrie, en habit et en argent. Aussitôt que les besoins de nos frères ont été connus, 1 000 paires de souliers ont été envoyés sur-le-champ, 1 000 chemises et 200 paires de souliers sont en ce moment dans le magasin militaire. L'argenterie des églises montant à 847 marcs a été envoyée à la monnaie ; les cloches partent pour les fonderies, la fabrication du salpêtre est en pleine activité, les temples de l'erreur sont devenus ceux de la Raifon, où les citoyens se rendent pour s'instruire et célébrer la liberté. Tous les décrets révolutionnaires sont accueillis avec enthousiasme, notamment celui qui assure la punition des coupables. Les biens d'émigrés sont un objet d'ambition ; ceux dernièrement vendus, estimés 24,580 liv., l'ont été 83,390 liv.

Continuez, disent-ils à la Convention, de servir la patrie, jusqu'à la destruction du dernier des tyrans, nous continuerons de remplir nos fonctions, tant que la confiance de nos concitoyens nous le permettra, et nous poursuivrons tous les ennemis de la République sous quelque forme qu'ils le présentent.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Amboise, s.d.] (2).

« La République ou la mort. Guerre aux tyrans, paix aux chaumières.

(1) P.V., XXXIV, 342. *Débats*, n^o 561, p. 239 et n^o 564, p. 285; M.U., XXXVIII, 292; Bⁱⁿ, 13 germ. et 14 germ. (suppl^o).

(2) C 298, pl. 1037. Analyse jointe (p. 21).

(1) P.V., XXXIV, 342. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^o); *Débats*, n^o 566, p. 322.

(2) C 299, pl. 1053, p. 1.